



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de moins de 1 MWc sur un terrain agricole utilise pour la production fourragère, située sur la commune d'Avignon, dans le quartier Montfavet.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LASNIER

Raison sociale

SCI

N° SIRET

93411025500015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LASNIER

Prénom(s)

Denis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimative de 0,99 MWc (inférieure à 1MWc), implantée sur une parcelle agricole actuellement dédiée à la production fourragère. Cette activité agricole sera maintenue durant l'exploitation de la centrale.

Le projet répond à la définition de l'agrivoltaïsme dans le cadre de la Loi APER.
Le terrain agricole concerné par le projet s'étend sur une superficie de 3,6 hectares dont 0,5 hectares seront utilisés pour l'installation photovoltaïque.

La structure reposera sur des fondations par pieux battus, permettant de limiter l'artificialisation des sols et de garantir la réversibilité du projet.

Une zone témoin sera également aménagée afin de comparer l'évolution des milieux en présence de l'installation et dans un espace non exploité, contribuant ainsi au suivi agricole du site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de produire de l'électricité décarbonée locale, tout en préservant les fonctions agricoles principales du terrain.

La totalité de la production photovoltaïque sera injectée sur le réseau public d'électricité.

Une installation agrivoltaïque se définit comme une infrastructure combinant la production d'énergie renouvelable et des bénéfices directs pour l'agriculture.

Ce projet garantira une production agricole significative et un revenu durable et agira sur les points suivants :

- favorisation de l'adaptation au changement climatique de la culture fourragère
- protection de la culture fourragère face aux aléas météorologiques (fortes chaleurs ou gelées, etc...)

De plus, le projet sera réversible afin de permettre la restitution des sols dans leur état initial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction d'une centrale photovoltaïque est réalisée de la manière suivante :

- Réalisation des fondations (pieux battus dans notre cas)
- Pose des structures
- Pose des modules photovoltaïques
- Pose de la clôture, poste de transformation/poste de livraison et citerne incendie
- Cablage électrique (des modules puis onduleurs jusqu'au point de livraison localisé en limite de propriété, circulation des câbles en tranchées)

Les interventions seront réalisées à l'aide d'engins de chantier légers, afin de limiter au maximum l'impact sur les sols.

Les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec les riverains afin d'éviter les nuisances habituellement liées aux transports de matières premières, sachant que :

- Le mode constructif présente peu de nuisances sonores;
- Structures légères montées grâce à de petits engins de levage;
- Les engins sont régulièrement entretenus et répondent aux normes en vigueur;
- Il n'y aura pas de travaux les jours fériés et le week-end.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque de 0,99 kWc sur trackers, une technologie particulièrement adaptée au maintien de l'usage agricole. Elle permet une bonne répartition de la lumière, favorise le ruissellement naturel de l'eau de pluie et préserve la circulation des engins agricoles (espacement de minimum 5 m entre les tables, et 6 m sur le pourtour de la centrale afin de permettre leur circulation).

Le sol est constitué de terre et d'herbe. L'herbe y pousse naturellement (pour favoriser la croissance, le champ est inondé régulièrement sur 5 cm), puis elle est séchée avant d'être coupée (environ 2-3 fois / an), sans jamais dépasser une hauteur maximale d'un mètre.

En phase d'exploitation, des opérations de maintenance préventive et corrective sont prévues.

- **MAINTENANCE PREVENTIVE** : Planifiée une ou deux fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.
- **MAINTENANCE CORRECTIVE** : La production de la centrale de production électrique est suivie en temps réel à l'aide du système de télégestion déployé sur site. Une maintenance corrective pourra être réalisée rapidement pour assurer le bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.

À la fin de l'exploitation, la centrale sera entièrement démantelée. Les panneaux photovoltaïques

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet de centrale photovoltaïque au sol, objet de cette demande, sera soumis à une déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale du terrain	(3.6, ha)
Emprise au sol du projet global yc panneaux photovoltaïques	(0.5, ha)
Puissance totale du projet	(0.99, MWc)
Hauteur point bas des structures	(1.10 minimum, m)
Hauteur point haut des structures	(3 maximum, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 22 Voie : Route de Jonquerettes

Lieu-dit :

Localité : 22 Route de Jonquerettes 84000 Avignon

Code postal : 84000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°52'14.82"E , Lat. : 43°56'56.96"N ,

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU commune d'Avignon. La parcelle est classée en zone A : zone agricole.
Les parcelles concernées sont : AX 0069 et AX 0119

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF la plus proche est située à 2 km au Nord Ouest du site. Il s'agit du Rhone, classe de type II. Source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
En zone de montagne ?	☐	☒	https://www.loimontagne.info/carte
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-la-loi-littorale/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par le plan de prévention du bruit. La zone la plus proche est située à plus de 2,5 km au Sud du site. Il s'agit d'Avignon Caumont, classée en zone C. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Avignon est concernée par un PPRi mais les parcelles du projet ne sont pas dans le zonage PPRi. Le risque vient du Rhône situé à plus de 2 km. Source : https://www.public.geofoncier.fr
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Avignon est concerné par un PPRT mais le site est hors de la zone de servitudes liée au PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur des sols pollués. La zone la plus proche est située à plus de 500 m à l'ouest du site. Il s'agit d'un établissement public à caractère scientifique et Technologique dont l'état est indéterminé. Source : https://www.georisques.gouv.fr/
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le terrain ne se situe pas dans une zone NATURA 2000. La zone NATURA 2000 la plus proche se situe a 2km. Il s'agit du Rhone classe au titre de la Directive des Habitats. Source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
D'un site classé ?	☐	☒	Source : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les travaux prévus (pieux battus, electricite) ne sont pas de nature a engendrer des drainages ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune implantation de remblai ne sera necessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite ni eau potable ni traitement des eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site sera exploite par l'exploitant agricole dans les memes conditions qu'actuellement. Les limites du terrain bordees de haies vegetales seront maintenues, sans impact sur la continuite ecologique et la biodiversite. Le site sera en outre cloture sur les limites jouxtant la route et les parcelles voisines. Ces clotures respecteront les preconisations du guide "IMPACTS ECOLOGIQUES DES CLOTURES ET SOLUTIONS DE REMEDIATION"
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site est situe a 2km du Rhone qui est classe au titre de zone NATURA 2000 et ZNIEFF de type II. Le projet ne va pas degrader ni avoir un impact negatif sur une especes ou un habitat, il est reversible et vise a perenniser le projet agricole deja existant.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet photovoltaïque entraine l'occupation d'un espace agricole sans pour autant le consommer ni reduire sa superficie et sa fonctionnalite. Il est implante sur une parcelle existante dont l'usage a destination de production fourragere est preserve pendant toute la duree d'exploitation. A la fin du projet, il sera demantele et le site sera remis l'etat.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est concerne par un risque technologique : - canalisation de transport de matieres dangereuses (hydrocarbures) circulant a l'ouest d'une des parcelles du terrain mais non situe sur la parcelle. https://www.georisques.gouv.fr/
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerne par des risques naturels : - Seisme : risque modere (3/5) - Remontees de nappes : les parcelles sont situees en zone potentiellement sujettes aux debordements de nappes de fiabilite moyenne. - Retrait et gonflement des argiles : zone a risque modere (2/3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Uniquement lors de la phase chantier : livraison du matériel de construction de la centrale. Notamment : structures, modules photovoltaïques, poste de livraison prefabrique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Uniquement lors de la phase chantier lors des livraisons du matériel par des véhicules.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Pas d'impact lumineux, la centrale ne sera pas éclairée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'installation de la centrale agrivoltaïque n'engendre pas de modifications fortes sur les activités agricoles du site. Les engins pourront circuler entre les tables de modules qui seront suffisamment espacées ce qui permettra de garantir la culture fourragère. La conception de la centrale a été réalisée en

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes pourront être mises en œuvre pour éviter et/ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement :

- Préservation de l'usage agricole du terrain : maintien de la production de fourrages, structure sur tracker, espacement des rangées favorisant la circulation des engins agricoles
- Réduction de l'artificialisation des sols : installation sur pieux battus, sans béton, pas de terrassement ni d'imperméabilisation du sol
- Réduction des nuisances liées au chantier : véhicule de faible gabarit, gestion des déchets de chantier
- Réversibilité du projet : démantèlement en fin d'exploitation, remise en l'état des sols, pas de pollution résiduelle
- Préservation des arbres du site et de la haie.
- Cloture sur les limites jouxtant la route et les parcelles voisines : Ces clotures respecteront les préconisations du guide "IMPACTS ECOLOGIQUES DES CLOTURES ET SOLUTIONS DE REMEDIATION POSSIBLES" de l'OFB pour en limiter l'impact.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être exempté d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- la double valorisation du foncier : la production électrique par installation photovoltaïque se fait en complément de la production agricole, sans porter préjudice à cette dernière
- L'installation contribue à protéger la culture face aux aléas climatiques (chaleur, grêle, stress hydrique)
- L'installation utilise des fondations par pieux battus, sans béton, ce qui garantit l'absence d'imperméabilisation des sols et la réversibilité totale du projet en fin de vie
- Le projet ne se trouve ni dans, ni à proximité immédiate, d'un site classé, d'une zone Natura

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LASNIER

Prénom Denis

Qualité du signataire Gerant de la societe

À Avignon

Fait le 10-06-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)